

**COMPTE-RENDU**  
**ATELIER DE CONCERTATION N° 3**  
**LES BÉNÉFICES DU PROJET**  
**PROJET ÉOLIEN DE L'HÔTELLERIE**

10 juin 2023

COURANT PORTEUR

## Note liminaire

La 3<sup>ème</sup> rencontre prévue dans le cycle d'ateliers de concertation proposé par VSB afin de permettre au public de prendre une part active à la réflexion sur le projet, s'est tenue le 27 avril à la salle communale de L'Hôtellerie.

La définition des points de vue pour les photomontages qui permettront de mesurer l'impact paysager du projet ayant été l'objet du 1<sup>er</sup> atelier et les résultats des études ainsi que les enjeux ayant été présentés dans le 2<sup>ème</sup> atelier, cette 3<sup>ème</sup> rencontre était l'occasion pour les participants de connaître et de débattre des bénéfices que le parc pourrait apporter à la commune de L'Hôtellerie et au territoire. L'atelier permettait également aux participants de faire des propositions et de formuler des attentes en matière de bénéfices pour la collectivité.

Afin de mobiliser un large public, plusieurs moyens ont été déployés pour informer de l'événement et relayer l'invitation :

- Mise en ligne de l'événement sur le site Internet du projet ;
- Envoi d'un mail d'invitation et appel aux personnes ayant laissé leur contact lors de l'atelier de concertation précédent ;
- Envoi d'un courriel d'invitation aux élus des communes de Thiberville, Marolles, Les Places, La Chapelle-Hareng et L'Hôtellerie ;

L'inscription était également possible sur le site Internet du projet (<https://hotellerie.vsb-energies.fr>) et par téléphone jusqu'à la veille de la rencontre, soit le mercredi 26 avril 2023. Toutefois, toutes les personnes ayant fait une demande d'inscription au-delà de cette date ont été enregistrées et celles qui se sont présentées le jour de l'atelier sans inscription préalable ont été invitées à participer.

### **L'atelier s'est tenu le jeudi 27 avril 2023 de 18h30 à 21h dans la salle communale de L'Hôtellerie et a réuni 33 participants**

La société VSB était représentée par :

- ∴ M. Edouard RACAPÉ, Chargé de territoire éolien, VSB
- ∴ M. Michel GILLET, Chargé de développement éolien, VSB
- ∴ Mme Héloïse Marie, Chargée de territoire éolien
- ∴ Mme Auriane Campart, Assistante Chargée de territoire éolien

L'animation était assurée par :

- ∴ Camille DELAVERGNE, Courant Porteur
- ∴ Paola OROZCO-SOUËL, Courant Porteur
- ∴ Elio BERTE-LANGEREAU, Courant Porteur

L'atelier s'est déroulé en deux temps :

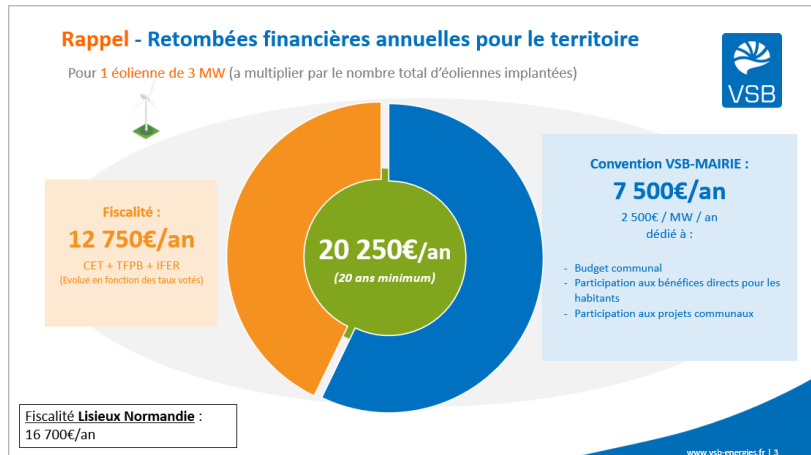
- Un premier temps de présentation des bénéfices potentiels du projet (retombées fiscales et mesures d'accompagnement) ;
- Un deuxième temps de priorisation des bénéfices évoqués et de proposition par le public de nouvelles mesures.

Ce compte-rendu fait état du travail en sous-groupes et rend compte des échanges qui ont eu lieu pendant les 2h30 d'échanges.

## Présentation des bénéfices proposés par le porteur du projet et participation du public

### Temps de présentation

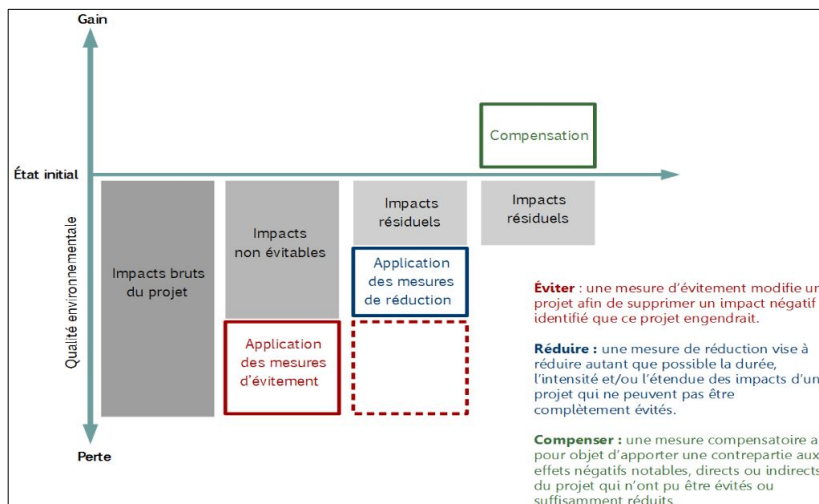
L'équipe de VSB rappelle les présentations précédentes avant d'expliquer que les retombées financières d'un projet éolien sont calculées en fonction du nombre et de la puissance des éoliennes installées. VSB précise que ces estimations tiennent compte de la fiscalité à date et rappelle que celle-ci évolue chaque année.



Un graphique est présenté pour montrer les retombées financières estimées pour 1 éolienne de 3MW. Selon cet exemple, la commune de L'Hôtellerie pourrait percevoir 20 250 € par an et par éolienne dont 12 750 € de fiscalité et 7 500 € de loyer pour l'usage des voiries.

Pour la Communauté de communes Lisieux Normandie, les retombées fiscales seraient de 16 700€ par éolienne et par an.

Le développeur distingue ensuite les mesures réglementaires que le projet devra mettre en place, comme les mesures ERC (éviter-réduire-compenser), des mesures volontaires qu'il propose en accord avec la Mairie de L'Hôtellerie.



M. Racapé explique que les mesures ERC visent à éviter, à réduire, autant que possible, (durée, intensité, étendue) ou à compenser les impacts du projet identifiés.

Pour ce faire, le projet peut, à titre d'exemple, être modifié : suppression ou déplacement d'une éolienne ; des mesures pour atténuer les impacts notamment lumineux peuvent être prises et la replantation de haies (en cas

de coupe) permettent notamment de compenser lorsqu'il n'a pas été possible d'éviter.


Concernant les mesures volontaires ou « d'accompagnement », le développeur précise qu'il s'agit d'allouer une part des retombées financières du parc éolien aux projets bénéficiant directement aux habitants. Il rappelle que la mise en place de ces mesures est conditionnée à la construction du parc et que les moyens alloués et les périmètres de ces mesures à définir dépendent de la capacité globale du parc éolien.

VSB souligne que les bénéfices du projet pourront être utilisés en prenant aussi en compte les besoins et les attentes de la collectivité et signale que les revenus générés par l'utilisation des voiries de L'Hôtellerie pourraient également contribuer au financement de certaines mesures.

Une série d'exemples de mesures ERC et d'accompagnement mises en place sur un autre projet éolien développé par VSB a été présentée avant de décrire et de distinguer les mesures proposées spécifiquement à la commune de L'Hôtellerie de celles envisagées pour l'ensemble du territoire.

**Distinction - Mesures ERC & mesures volontaires Mairie-VSB**

Exemple - mesures ERC et mesures volontaires (dites « d'accompagnement ») d'un projet VSB



Mesures ERC	Mesures volontaires d'un projet VSB (dites « d'accompagnement »)
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Plantation au château de Louvagny</li> <li>○ Renforcement de la trame bocagère dans les lieux de vie proches</li> <li>○ Gestion des pratiques culturelles au pied des éoliennes</li> <li>○ Mise en place de jachères attractives hors de la zone de parc</li> <li>○ Bridages optimisés pour les chauves-souris</li> <li>○ Suivi écologique du chantier</li> <li>○ ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Résorption de l'ancienne décharge sauvage pour l'accueil des postes de livraison</li> <li>○ Bourse aux arbres</li> <li>○ Panneaux d'information dans les communes d'implantation</li> <li>○ Réfection d'un muret bordant le cimetière</li> <li>○ Effacement d'un réseaux électrique</li> <li>○ Reboisement d'une parcelle</li> </ul>

[www.vsb-energies.fr](http://www.vsb-energies.fr) | 6

Les bénéfices que le projet pourrait apporter à la commune de L'Hôtellerie sont ainsi évoqués :

- Dédommagement de la cantine de l'école de Marolles pour les enfants de L'Hôtellerie ;
- Participation à la réfection de la route communale devant la Mairie de L'Hôtellerie ;
- Aide au maintien du gel des impôts locaux communaux ;
- Participation à l'organisation d'une sortie annuelle pour les séniors à faible revenu de l'association de L'Hôtellerie.

Concernant les bénéfices pour l'ensemble du territoire, VSB propose de :

- Ouvrir le projet au financement participatif au moment de la construction du parc ;
- Mettre en place un refuge de chasse ;
- Mettre en place un circuit de randonnée pédestre et pédagogique au pied du parc ;
- Mettre en place des mesures environnementales autour du parc éolien : bourse aux arbres, refuges, nichoirs etc.

## Temps de participation

Après ce temps de présentation et d'échanges avec l'équipe projet autour des retombées financières pour le territoire et des différentes mesures d'accompagnement envisagées, les participants ont été invités à s'exprimer sur les mesures évoquées et à proposer leurs propres idées.

Certaines personnes ont cependant refusé de participer, d'autres ont quitté la réunion, lassées de la difficulté des échanges et de ne pas pouvoir entendre les informations que le développeur était venu apporter.

À l'aide d'un canevas d'expression présentant les mesures proposées pour la commune et pour le territoire, les participants ont été conviés débattre des bénéfices proposés, à les prioriser et à suggérer de nouvelles idées.

L'équipe de VSB a encouragé les participants à proposer les mesures évoquées au cours des échanges et a rappelé sa volonté de prendre en compte la participation du public si le parc était effectivement construit.

**Atelier - Quelles bénéfices pour les citoyens ?**

VSB et la Mairie de L'Hôtellerie émettent des suggestions mais **c'est à vous de choisir**



**Les bénéfices que le projet pourrait apporter au territoire**

Bénéfices spécifiques à la commune de L'Hôtellerie		Bénéfices qui concernent l'ensemble du territoire	
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dédommagement de la cantine de l'école de Marolles pour les enfants de L'Hôtellerie.</li> <li>○ Participation à la réfection de la route communale devant la Mairie de L'Hôtellerie.</li> <li>○ Aide au maintien du gel des impôts locaux communaux.</li> <li>○ Participation à l'organisation d'une sortie annuelle pour les séniors à faible revenu de l'association de L'Hôtellerie.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ouverture d'un financement participatif à la construction du parc</li> <li>○ Mise en place d'un refuge de chasse.</li> <li>○ Mise en place d'un circuit de randonnée pédestre pédagogique au pied du parc.</li> <li>○ Mesures environnementales autour de la zone de parc éolien (bourse aux arbres, refuges, nichoirs etc.).</li> </ul>	
Propositions très pertinentes	Propositions plutôt pertinentes	Propositions peu pertinentes	Propositions pas du tout pertinentes

Avez-vous d'autres propositions ?







www.vsb-energies.fr | 7

### Résultat du travail en sous-groupe

Composée majoritairement d'opposants au projet, la salle n'était pas disposée à participer à un travail sur les bénéfices du projet. Les rares personnes qui se sont exprimées lors de cette deuxième séance de l'atelier l'ont principalement fait à titre individuel.

Si presque toutes les contributions formulaient les mêmes messages : « *Je ne valide aucune proposition car je suis contre ce projet éolien* », « *En cas d'échec du projet envoyer votre facture à Mme le Maire* », « *Partez* »... deux contributions se distinguent :

- Une personne estime que « *Les retombées pour la commune de L'Hôtellerie sont bénéfiques pour tous les habitants* » ;
- Une autre suggère « *Que le bénéfice du projet permette une réduction sur les factures d'électricité* ».

Enfin, un participant demande si le dédommagement des dépenses liées à la cantine scolaire est également prévu pour les enfants de L'Hôtellerie qui ne sont pas scolarisés à Marolles.

## Compte-rendu des échanges

Il a été difficile pour l'équipe de VSB de dérouler son exposé comme prévu en raison des interventions à charge successives. Ces interruptions de la salle ont également rendu difficile le travail de prise de notes nécessaire à la restitution des échanges tels qu'ils se sont déroulés au cours de l'atelier.

Pour faciliter la compréhension des personnes qui n'ont pas participé à l'atelier, les échanges ont été regroupés thématiquement.

## Echanges entre le public et VSB sur les bénéfices du projet

### Périmètre d'application des mesures évoquées

Interrogé sur le nombre de bénéficiaires de ces mesures présentées, M. Racapé explique que les bénéfices évoqués concernent la commune de L'Hôtellerie et les communes alentour, c'est-à-dire celles qui sont situées dans un périmètre à définir autour du parc éolien.

Les mesures qui s'appliquent à la commune de L'Hôtellerie sont quant à elles décidées en accord avec la Mairie.

Concernant la mesure qui vise à dédommager les dépenses liées à la cantine, une participante a souhaité savoir combien d'enfants habitant à L'Hôtellerie étaient scolarisés à Marolles.

La Maire de L'Hôtellerie a indiqué que 15 enfants seraient directement concernés par cette proposition.

#### *Evolution des retombées économiques*

Des différences entre les montants des retombées économiques évoqués à d'autres rencontres et affichés sur le site Internet avec ceux présentés lors de l'atelier ont été constatés par un participant qui demande des explications.

M. Racapé de VSB a indiqué que les montants évoluent en fonction des variations de la fiscalité mais aussi du nombre d'éoliennes et de leur puissance qui change au fur et à mesure que le projet évolue.

#### *Plantation d'arbres et de haies*

Pour un participant, planter des arbres et des haies pour masquer les éoliennes aurait un sens si cette végétation était plantée très près des habitations. Mais cela aurait aussi un inconvénient : le soleil serait caché pour les habitants de ces maisons.

Aussi, ajoute une personne, les éoliennes se voyant à des distances dépassant les 25 km, les arbres ne permettraient pas de masquer leur vue. De plus, affirme un autre participant, les haies présentes sur le territoire mesurent plus de 35m de hauteur en raison de leur longévité (elles auraient été plantées il y a un siècle), or les nouvelles plantations ne pourront pas atteindre cette hauteur qui s'obtient uniquement avec le temps.

Pour le porteur de projet, les arbres et les haies peuvent être plantés pour deux raisons différentes :

- La végétation plantée au plus près des habitations permet de créer un masque visuel face aux éoliennes.
- Les haies peuvent aussi être plantées pour des raisons écologiques et de protection de la nature. Dans ce cas, elles n'ont pas vocation à masquer la vue sur les éoliennes mais à garantir les corridors écologiques. Ce type de plantation est décidé avec le bureau d'études paysagères mandaté par VSB.



#### *Installation d'une antenne téléphonique sur les éoliennes*

Questionné par les participants sur la possibilité d'installer une antenne-relais téléphonique sur les éoliennes pour résoudre les problèmes de réseau, M. Racapé a invité le participant à formuler cette proposition par écrit pendant le travail prévu dans l'atelier afin qu'elle soit étudiée.

## Échanges entre le public et VSB sur le développement du projet et ses impacts

#### *Implantation des éoliennes*

À plusieurs reprises, l'équipe de VSB a été interrogée sur la zone potentielle d'implantation des éoliennes. M. Racapé a rappelé que le projet étant encore au stade de développement, l'implantation définitive du parc n'était pas connue. Il a aussi précisé que les étapes de développement d'un projet sont très longues en indiquant qu'en moyenne 7 ans sont nécessaires pour construire un parc.

Face à ce retour, certains dans la salle se demandent pourquoi il est possible de connaître le modèle des éoliennes alors que l'implantation des éoliennes n'est pas encore définie.

VBS affirme que le modèle n'est pas connu à ce stade mais un type d'éolienne standard est donné de manière indicative pour avoir une idée du gabarit et de leur capacité.

Invité à donner un avis sur le calendrier auquel les premières réflexions sur l'implantation pourraient être lancées, le porteur de projet a répondu qu'il est envisagé de commencer cette étape d'ici la fin de l'année.

Enfin, un participant a souhaité connaître le nom des propriétaires des parcelles accueillant potentiellement des éoliennes. L'équipe de VSB a indiqué que ces données relevaient du domaine privé.

#### *Emprise du parc sur les parcelles agricoles et bilan carbone de l'éolien*

Concernant l'emprise du parc éolien sur les cultures agricoles, une personne a souhaité connaître les mesures de cette occupation.

L'équipe de VSB explique qu'une plateforme de maintenance de 1 500 m<sup>2</sup> est délimitée et empierrée au pied de l'éolienne. Les fondations (socle en béton) sont enterrées à une profondeur allant de 3 à 5 mètres et font environ 20m de diamètre (selon le sol). M. Racapé précise aussi qu'à cette profondeur il n'y a pas de risque d'atteindre les nappes phréatiques et que l'exploitant peut décider de clôturer ou non ce périmètre étant donné que les machines agricoles et les animaux peuvent circuler sur cette zone.

Selon un participant, 1 000 tonnes de béton sont nécessaires pour construire un parc éolien. Il évoque ainsi la pollution générée pour produire ces quantités et l'incompatibilité de l'éolien, dans ce cas, avec une démarche de développement durable. Cette personne souhaite alors connaître l'origine du béton utilisé pour la construction d'un parc éolien.

M. Racapé affirme qu'en une année, « l'éolienne rembourse sa dette énergétique », c'est-à-dire la quantité d'énergie et par conséquent de CO<sub>2</sub> émis pour la construire, production du béton compris. Sur la provenance de ce dernier, il indique qu'il est issu le plus possible de ressources locales.

#### *Photomontages et points de vue*

Affirmant qu'un expert du bureau d'étude paysagère s'était rendu sur le territoire pour prendre des photos, un participant s'étonne de ne pas avoir été sollicité pour ces prises de vue alors qu'il avait proposé lors de l'atelier du 19 janvier, consacré aux photomontages, des points de vue depuis sa propriété pour connaître l'impact du projet sur son lieu de vie.

L'équipe de VSB explique que si les prises de vue ont commencé, l'étude paysagère n'est pas du tout terminée et rappelle que les photomontages sont réalisés selon une méthodologie précise présentée lors du premier atelier. Cela expliquerait donc l'absence de passage constatée.

M. Racapé rappelle que les photomontages sont réalisés depuis les points de vue où les éoliennes risquent d'être visibles et qu'ils seront présentés au public une fois l'étude paysagère finie.

Questionné sur une photo présentée par l'expert paysager lors du premier atelier de concertation et jugée erronée, M. Racapé précise qu'il s'agissait d'une photo prise en grand angle servant d'exemple pour illustrer un photomontage étant donné que les photomontages du projet ne sont pas encore réalisés sur la commune.

#### *Coût du projet éolien*

Souhaitant savoir si les dépenses engagées pour le développement du projet étaient élevées, une personne dans la salle a demandé au développeur le montant investi à ce jour pour étudier la faisabilité d'un parc éolien sur la commune. Elle voulait en effet savoir si VSB avait prévu d'engager ces coûts tout en intégrant un possible abandon du projet.

En additionnant les salaires de l'équipe projet, les études réalisées par les bureaux d'études et en tenant compte des dépenses globales, VSB affirme que le développement du projet éolien représente un coût estimé entre 300 000 et 400 000€.



M. Racapé précise également que le risque de ne pas concrétiser le projet est intégré dans les démarches de développement. Il a alors rappelé que la réalisation des études de développement sont une étape obligatoire dans un projet éolien pour confirmer la viabilité technique du parc mais aussi pour identifier les enjeux et les impacts avant de déposer une demande d'autorisation.

Ainsi, affirme-t-il, près de 70% des projets éoliens sont arrêtés à des stades d'avancement très différents pour diverses raisons : enjeux faunistiques, faisabilité technique, refus, etc. Même lorsqu'un projet est autorisé par le Préfet, précise-t-il, la phase de recours potentiel fait courir un risque financier important au développeur.

### *Dévaluation immobilière*

Rapportant avoir fait estimer sa maison par un professionnel qui aurait prévu une perte de 25 à 30% de la valeur du bien en raison de sa proximité avec un projet éolien, un participant a interpellé l'équipe projet pour connaître les risques en la matière.

M. Racapé a rappelé l'étude de l'ADEME parue en mai 2022 et concluant à un impact faible et pas systématique d'environ 5%. Il a demandé au participant de lui faire parvenir l'étude que ce dernier a fait conduire et lui a proposé de soumettre l'idée d'une mesure compensatoire sur ce point pendant la séance de travail sur les bénéfices que pourrait apporter le projet

### *Impact sur la santé humaine et animale*

Ayant entendu parler de maux de tête, d'acouphènes, de saignements de nez, etc. une participante demande à VSB d'être clair sur les conséquences du projet pour la santé humaine.

Pour M. Racapé, aucune étude scientifique n'a, à ce jour, attesté ces effets ni le lien entre la présence d'éoliennes et les symptômes évoqués.

Plusieurs participants ont interrogé l'équipe de VSB sur les nuisances pour la santé des animaux compte tenu de la présence de vaches et de chevaux sur le territoire.

M. Racapé a également indiqué qu'aucun impact sur la santé animale n'avait été démontré.

Il a invité les participants à communiquer les études consultées qui montrent le lien entre la présence d'éoliennes et de nuisances possiblement subies par les animaux.



## Échanges entre le public et le porteur du projet sur la concertation

### *Communication de la démarche de concertation*

La salle voulait savoir si les élus du territoire avaient été informés et conviés à participer à l'atelier.

M. Racapé a confirmé aux participants que les élus, comme à chaque rencontre, avaient bien été conviés. Il a aussi rappelé que les ateliers étaient ouverts à tous et que la limite imposée par la capacité de la salle n'avait jamais été atteinte indiquant ainsi qu'il y avait toujours de la place pour les personnes souhaitant participer à la concertation.

Une participante a interrogé le porteur de projet sur la possibilité de demander à des journalistes d'assister aux rencontres de la concertation, regrettant qu'aucun journaliste ne soit présent.

M. Racapé a signalé que la presse pouvait être invitée par tout un chacun à toutes les rencontres. Il a rappelé qu'elle avait été conviée au dernier atelier à l'initiative des acteurs locaux et une participante a indiqué qu'elle informait en effet les rédactions en amont de chaque rencontre.



A propos de l'article paru dans le journal « L'Eveil Normand »<sup>1</sup> sur le dernier atelier de concertation, un participant a jugé l'article favorable au développeur et s'est étonné du traitement des participants dépeints selon lui « comme des opposants extrémistes ».

VSB souligne que personne n'a la maîtrise sur les articles des journalistes et encore moins les développeurs.

Interrogé sur la diffusion des comptes-rendus et des présentations de l'équipe projet au cours des ateliers de concertation, Courant Porteur a rappelé que les présentations de VSB sont disponibles avec l'ensemble des comptes-rendus sur le site Internet du projet dont l'adresse a été affichée : <https://hotellerie.vsb-energies.fr/les-comptes-rendus-des-ateliers-de-concertation-publique-sont-disponibles/>

Concernant les comptes-rendus, ils sont envoyés par mail aux personnes ayant laissé leur courriel, publiés sur le site Internet du projet et mis à la disposition du public, en format papier, en Mairie.

### *Opposition au projet et processus décisionnel*

Le vice-président à la Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge en charge du développement durable est intervenu au cours de l'atelier afin de présenter la position de l'intercommunalité voisine à la commune de L'Hôtellerie.

Indiquant que la zone d'étude du projet se situait à proximité de la commune de Thiberville et des petites communes membres de la Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge, présidée par M. Morin, également président de Région, il a rappelé l'opposition de la CCLPA et de son président au développement de l'énergie éolienne sur le territoire et les résultats du vote de l'intercommunalité : 10 voix pour et 50 voix contre les projets éoliens.



En complément, le porteur de projet a indiqué que la Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge avait débloqué des moyens financiers pour s'opposer au projet éolien et regretté n'avoir jamais pu obtenir un RDV auprès des élus communautaires, malgré ses demandes répétées, pour présenter le projet et échanger avec la collectivité.

Une participante s'est questionnée sur la prise en compte de l'avis des citoyens et notamment des opposants dans le processus décisionnel.

VSB a rappelé que la demande d'autorisation d'un parc éolien suivait la réglementation en vigueur pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) qui prévoit une enquête publique à l'issue de l'instruction du dossier par les services de l'État. Cette enquête publique, souligne VSB, est une démarche réglementaire alors que la démarche de concertation engagée pour que les habitants s'informent et s'expriment pendant le développement du projet est volontaire et supplémentaire.

L'équipe projet précise que les conclusions de cette enquête publique seront prises en compte dans la décision finale, qui revient au Préfet, d'autoriser ou non l'exploitation d'un parc éolien et que les avis négatifs enregistrés par le commissaire enquêteur au cours de l'enquête publique sont notifiés au Préfet qui prendra ces éléments en compte dans sa décision.

<sup>1</sup>[https://actu.fr/normandie/thiberville\\_27629/pres-de-thiberville-les-reunions-de-travail-sur-le-projet-deoliennes-navacent-pas\\_57594160.html](https://actu.fr/normandie/thiberville_27629/pres-de-thiberville-les-reunions-de-travail-sur-le-projet-deoliennes-navacent-pas_57594160.html)

Une participante a demandé si des études menées par des citoyens sur le projet éolien seraient prises en compte dans le processus de décision finale.

M. Racapé a indiqué que si ces études étaient réalisées par des experts reconnus et étaient de nature à remettre en cause les études menées par le développeur, elles seraient prises en compte par le commissaire enquêteur au cours de l'enquête publique.

### Clôture de l'atelier

L'équipe d'animation a clôt les échanges et remercié l'ensemble des personnes présentes pour leur participation.

Elle a indiqué que les échanges de cet atelier ainsi que les avis des participants sur les bénéfices que pourrait apporter le projet feraient l'objet d'un compte-rendu rédigé par Courant Porteur.

Ce compte-rendu sera envoyé à l'ensemble des participants, disponible sur le site Internet du projet et accessible à tous en mairie de L'Hôtellerie.